

AFFAIRE N° 8 - Approbation d'une dépense de 30.000. F. CFA. pour frais d'installation d'un poste téléphonique au groupe scolaire "Candido AZEMA", route de Montgaillard à Saint-Denis.

M. MONDEZ donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais d'une installation téléphonique au Groupe Scolaire " CANDIDO AZEMA " route de Montgaillard à Saint-Denis.

Cette dépense dont le montant s'élève à 30.000. frs. sera imputée sur les crédits du chapitre 664 du Budget Primitif de 1964 et se décompose comme suit :

- Taxe de raccordement au réseau.....	20.000. frs.
- Part contributive aux frais de construction de la ligne.....	10.000. frs.
	<hr/>
soit.....	30.000. frs.
	<hr/>

Approuvé
S. Denis, le 5 décembre 1964
P/le Préfet,
le Secrétaire Général
Signé : J. Cluchard

Adopté à l'unanimité.